



**Délibération n° 2021 01 18 n° 04 : FONCIER-
Attribution d'une subvention à la société
ALLIADE HABITAT pour la construction de 9
logements locatifs sociaux dans le cadre de
l'opération immobilière de la société
PRIMALOGE, rue du Dronaud.**

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 11/01/2021
En exercice : 33	
Présents : 29	Affichage de la convocation : 12/01/2021
Pouvoirs : 3	
Votants : 32	Affichage du compte rendu : 19/01/2021
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Frédérique DAMON, Roland BADOIL, Matthieu VERPILLAT, Ghislaine FROMM.	
Absents ayant remis pouvoir:	
Mme Anne LANSON PERE DE FABREGUES donne pouvoir à Mme Geneviève HECTOR, Mme Carine BERNY donne pouvoir à M Roland BADOIL, M Sylvère MATHIEU donne pouvoir à Mme Ghislaine FROMM.	
Absents ou excusés :	
Chantal BERTHILLON.	

M BOUKACEM Safi est nommé secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la société PRIMALOGE a déposé un permis de construire pour une opération immobilière de 18 logements sur un terrain situé 25, rue du Dronaud.

La société PRIMALOGE a conclu un contrat de réservation avec la société ALLIADE HABITAT, bailleur social, sur l'acquisition en VEFA des 18 logements. Parmi les 18 logements, il est prévu 9 logements locatifs sociaux de type T4, d'une surface habitable de 92 m², et se composant de 2 PLAI, 4 PLUS et 3 PLS.

Afin de soutenir la production de logements sociaux sur le territoire de la commune de Vaugneray, et dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accorder une subvention de 2 000 € par logement à la société ALLIADE HABITAT pour les 9 logements locatifs sociaux, soit la somme de 18 000 €.

Monsieur le Maire précise que cette somme de 18 000 € sera déductible du prélèvement opéré annuellement sur les ressources fiscales de la commune au titre de l'article L. 302-7 du code de la construction et de l'habitation.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :***

**32 suffrages exprimés : 32 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

DÉCIDE d'accorder une subvention de 18 000 € à la société ALLIADE HABITAT pour la construction de 9 logements locatifs sociaux du programme immobilier PRIMALOGE, sis 25, rue du Dronaud ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 janvier 2021 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2021 01 18 n° 04 : FONCIER-
Attribution d'une subvention à la société
ALLIADE HABITAT pour la construction de 9
logements locatifs sociaux dans le cadre de
l'opération immobilière de la société
PRIMALOGE, rue du Dronaud.

DIT QUE le versement de cette subvention interviendra à compter du dépôt de la déclaration d'ouverture de chantier ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à la mise en place de cette subvention ;

DIT QUE la dépense correspondante sera imputée budget principal.

Rendue exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le
19/01/2021
et de la publication en mairie le
19/01/2021

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN

